

SANTÉ. VIGILANCE SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Certaines espèces arrivées par hasard, ou non, sur le territoire y trouvent un habitat fertile et s'y reproduisent jusqu'à mettre en danger les santés humaines, animales et environnementales. Focus sur cette problématique qui n'épargne pas la région.

ANAËLLE CHARLIER
acharlrier@terresetterritoires.com

Ce n'est pas une forêt vierge et encore moins un champ dans un pays lointain qu'illustre la photo ci-contre, mais bien le décor qui dominait au pied du terril de Mazingarbe il y a encore quelques années. Du feuillage aux fleurs, les berces du Caucase avaient envahi les bassins de rétention abandonnés après la fin de l'exploitation du charbon dans les années 90, alors que les collectivités ne souhaitaient pas reprendre son exploitation.

Des berces du Caucase qui dépassaient largement la taille d'humains, et qu'il a fallu détruire : « On en a recouvert un maximum avec de la terre récupérée de chantier, et on a bêché le reste pour éviter qu'elles ne montent en fleurs et dispersent leurs graines », explique Guillaume Lemoine, chargé de développement foncier et référent biodiversité pour le groupe ECT.

La plante, originaire comme son nom l'indique de la partie occidentale du Caucase (Russie, Géorgie), a pu être importée en France par le retour de voyage, ou par la volonté de botanistes. Elle y a trouvé un climat favorable pour s'y développer, au point de devenir envahissante. C'est-à-dire de devenir une menace majeure « parce qu'elle remplace les espèces indigènes, modifie les habitats, altère le fonctionnement des écosystèmes, peut engendrer des coûts importants et avoir des impacts sanitaires », selon Guillaume Kotwica, chargé de mission biodiversité à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

La présence de la berce du Caucase, indésirable, a aussi été un problème pour la commune d'Aras, qui a souhaité réhabiliter le parc de la Scarpe et qui accueillait ce 2 avril une journée destinée à la sensibilisation contre les



Sur le terril de Mazingarbe, la berce du Caucase laissée sans surveillance avait largement colonisé l'espace. © GUILLAUME LEMOINE

espèces exotiques envahissantes (EEE) coordonnée par Fredon Hauts-de-France en

« Il faut agir vite car plus l'action est précoce plus elle est efficace, en agissant tardivement, on bascule sur des opérations plus lourdes et plus coûteuses. »

VIRGINIE LE ROUX-MONTCLAIR,
SOUS-DIRECTRICE DE LA SOUS-DIRECTION SANTÉ ENVIRONNEMENT DE L'ARS

partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS). Pour rappel,

le coût estimé des espèces envahissantes (leur gestion et leurs conséquences) s'élève à 12 milliards d'euros par an en France. Elles sont la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale et peuvent provoquer maladies, infections, blessures, biotoxines, être allergènes ou contenir des substances toxiques.

UNE MENACE MAJEURE

Et sur le territoire, il n'y a pas que la berce du Caucase qui inquiète pour son caractère envahissant et les brûlures cutanées qu'elle provoque. Les ragondins sont vecteurs de la leptospirose, le tania de la maladie de Lyme et de vers parasites de l'écureuil

roux, le moustique tigre est bien connu pour véhiculer la dengue et le chikungunya, l'ambrosie provoque des allergies, tout comme la piqûre des frelons à pattes jaunes...

La différence est grande avec les espèces exotiques, comme le ginkgo ou le gris du Gabon, qui ne représentent aucune menace sur notre territoire. « Les espèces à enjeu ne sont plus un sujet périphérique, elles sont au cœur des problématiques qui montent en ce moment, comme le changement climatique. On voit une augmentation chaque année de ces problématiques, le sujet ne va pas diminuer et il faut être prêts à se mobiliser face à ça », ouvre Vir-

ginie Le Roux-Montaclair, sous-directrice de la sous-direction santé environnement de l'ARS.

PROTOCOLES ET LOIS

Pour l'ARS la lutte contre les espèces envahissantes passe par la mobilisation collective, notamment des acteurs locaux : « Les collectivités et associations sont en premières lignes pour détecter et surveiller le terrain, avec un protocole adapté, puis informer les habitants. Il faut agir vite car plus l'action est précoce plus elle est efficace, en agissant tardivement, on bascule sur des opérations plus lourdes et plus coûteuses et parfois moins efficaces », souligne la sous-directrice.

MASSON PRÉDATEURS VOLANTS ?

59144
WARGNIES-
LE-GRAND
Tél. 03 27 49 91 75
Fax 03 27 49 84 36



Chassez pigeons,
corbeaux de vos
semis avec le canon
à gaz «ZON»
Réglages cadence
et détonation

Les objectifs du plan régional santé environnement

Pour leurs objectifs en matière de santé et d'environnement en région, les pouvoirs publics déploient pour la quatrième édition le plan national santé environnement (PNSE), décliné en région sous l'intitulé PRSE (plan régional santé environnement) et placé entre les mains des Agence régionales de santé (ARS), de la Dreal et du conseil régional. « C'est un plan qui est apparu après la crise sanitaire du Covid-19, qui a été suivie d'une prise de conscience qu'il ne fallait plus travailler en silo, mais envisager une seule santé », détaille Ilias Halitim, chargé de mission régionale santé environnement à l'ARS Hauts-de-France, qui souligne que pour la première fois cette édition inclut des professionnels de la santé animale.

Le plan, déployé de 2024 à 2028 s'articule autour de deux grandes ambitions : agir sur les facteurs environnementaux qui affectent à la fois la santé humaine, animale et plus largement celle des écosystèmes, et mieux connaître, former et informer les populations aux impacts sanitaires des pollutions environnementales. « Il faut s'adapter aux enjeux de territoire », souligne Ilias Halitim.

Cinq axes déclinent les ambitions du plan, de la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale à la mobilisation des élus pour la mise en place d'actions de gestion et de formation des agents des collectivités à la reconnaissance et aux moyens de la lutte. Ces ambitions seront matérialisées par 20 actions concrètes, comme la cartographie de la colonisation du territoire par les ambrosies, les chenilles processionnaires, la berce du Caucase... Mais aussi par l'implication des citoyens dans l'amélioration de la gestion et la connaissance des espèces à enjeu, l'animation d'un réseau de référents espèces à enjeu sanitaire au sein des collectivités, l'incitation des collectivités à développer des actions de sensibilisation du grand public.

Le tout pour améliorer la connaissance de ces espèces et avoir une idée de leur répartition : « C'est pour ça qu'il faut se structurer avec des référents maillés sur le territoire collectivités associations pour pouvoir détecter surveiller échanger le plus possible, insiste Ilias Halitim. Avec une détection précoce et une intervention rapide on a plus de chance de l'éradiquer que quand elle est largement installée. »

En Europe, une liste d'espèces préoccupantes pour l'UE, mise à jour tous les deux ans, comporte pour l'instant 114 espèces répertoriées. Elle permet une gestion harmonisée des EEE : « C'est quelque chose de scientifique, chaque État membre propose une espèce et joint une argumentation pour qu'elle soit retenue », détaille Guillaume Kotwica. Il existe aussi un règlement de 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. En France, leur gestion relève d'une stratégie nationale et d'une réglementation divisée entre le Code de l'environnement (loi biodiversité décret n° 2017-595 d'avril 2017) et d'un arrêté de 2018. Certaines espèces sont aussi soumises à des règles d'autres Codes et lois, dans les cas de la chasse, la pêche, les dangers sanitaires...

Ces règlements permettent de prendre plusieurs mesures de gestion, notamment en prévention de l'introduction, pour la détection précoce et l'éradication

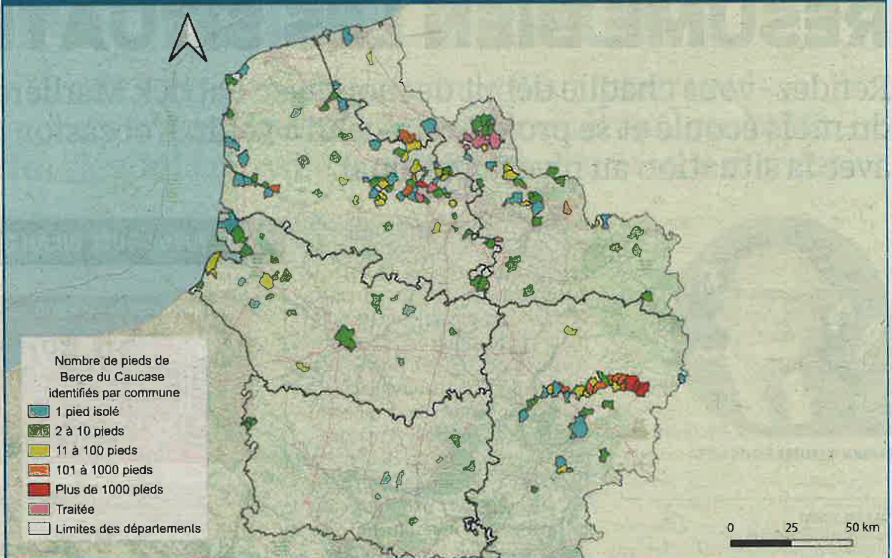
rapide des espèces pas encore installées via des systèmes de surveillance, de recherche, de suivi des EEE et de contrôles aux frontières... Ou, comme c'est le cas du moustique tigre, déjà largement installé et répandu sur le territoire, de réduire les impacts de sa présence et de limiter la colonisation.

LES ESPÈCES À ENJEU DES HAUTS-DE-FRANCE

À Mazingarbe comme à Arras, la berce du Caucase a déjà été maîtrisée. Mais dans la région, en plus de la berce, la lutte se poursuit contre les ambrosies, la chenille de processionnaire du pin et du chêne. Certaines présentent une menace pour la santé humaine, pour la santé de l'environnement, pour l'agriculture ou la forêt, l'économie et la société.

La chenille de processionnaire du chêne regroupe ces cinq enjeux, selon Fredon Hauts-de-France, qui observe ces espèces depuis 2020 et applique un plan de lutte spécifique en cohérence avec le PRSE4 (lire ci-dessus). ●

RÉPARTITION DES POPULATIONS DE BERCE DU CAUCASE CONNUES, PAR NOMBRE DE PIEDS, SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Le plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes de la Fredon a permis de rassembler les signalements pour produire des cartes détaillées disponibles sur leur site internet. © FREDON FRANCE

Un observatoire national pour surveiller les espèces

La surveillance des espèces à enjeu pour la santé humaine passe par l'étude et la surveillance. Fredon France a développé, dans le cadre d'une instruction interministérielle datée d'août 2018 en partenariat avec plusieurs ministères, l'ONF, l'OFB, l'Inrae et d'autres acteurs de la santé et de la recherche français, l'Observatoire des espèces à enjeu pour la santé humaine. Il se décline sur plusieurs volets qui possèdent chacun leur site internet dédié à l'information du grand public : un observatoire pour les ambrosies (ambrosie-risques.info), un pour les chenilles de processionnaires (chenille-risques.info), un site dédié aux espèces végétales classées (plantes-risques.info) et un dédié à la veille sanitaire internationale (especes-risques-sante.info).

Ces observatoires répertorient les sites où les EEE (pour espèces exotiques envahissantes) sont repérées, si elles sont neutralisées, comment, ou si elles sont simplement sous surveillance... Ils mettent à disposition une panoplie de cartes et de flyers, dont une lettre bimestrielle, qui résume les enjeux pour chaque espèce et les réflexes à adopter si l'on en rencontre. La participation aux travaux est encouragée, via la participation d'organismes locaux et la formation de référents qui permettent le suivi des EEE en région. D'autres outils pour s'informer sont aussi existants comme le centre de ressource EEE Hauts-de-France, une liste de discussion et d'échanges « Framaliste », le centre de ressource EEE national, l'observatoire EE animale...

MONTUY
Technic Elevage

62 THIEMBRONNE
Tél : 03.21.39.53.88
Mail : sarlmt@orange.fr

Robot Gemini Up

BouMatic

Milkshuttle URBAN

- Dalveau
- Milk-shuttle

Urban

Tank à lait Serap

SERAP

Brasseur d'Air APM

APM